

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2023

Présents : cf. liste annexe.Secrétaire de séance : Raymond NOURRISSONDate de la convocation du Conseil de Communauté : 23 Novembre 2023Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°4

VERSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

M. le Président présente les versements du budget principal aux budgets annexes ou autonomes suivants :

| Budgets annexes           | Montant 2023 | Imputation BP | Imputation BA |
|---------------------------|--------------|---------------|---------------|
| BA Gites d'Entreprise     | 50 000 €     | 6521          | 7552          |
| BA Activités Commerciales | 150 000 €    | 657364        | 74            |
| BA SPANC                  | 45 700 €     | 6521          | 74            |
| CIAS Ambert               | 97 500 €     | 657362        | 74            |

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les versements dans la limite des crédits votés ;
- de charger M. le Président de prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 19 décembre 2023